



www.belgian-english-cocker-club.be

REGLEMENT INTERNE : MEDIATION CHIOTS

en vigueur à partir du 01.01.2012

approuvé à l'Assemblée Générale du 29.05.2011

NOUVEAU REGLEMENT POUR LA MEDIATION DES CHIOTS :

-RESULTATS EN EXPOSITION :

LES 2 PARENTS doivent avoir obtenu 2X le qualificatif

“TRES BON” lors d’une exposition CAC.

Un de ces deux qualificatifs peut être obtenu lors d’une JOURNEE DES JEUNES COCKERS ET VETERANS DU BECC

- L'éleveur doit être membre du BECC depuis un an au moins en date de la demande de médiation.

L'éleveur doit TOUJOURS se conformer à TOUS les règlements de la SRSH, entre autres :

- Certificat d'admission à l'élevage LOSH des 2 parents

(ou résultats en expositions de l'étalon s'il réside en-dehors de la Belgique).

- Le profil ADN des 2 parents doit être connu AVANT la déclaration de saillie et de naissance.

ATTESTATIONS MEDICALES NECESSAIRES :

- **TESTS OCULAIRES ANNUELS DES 2 PARENTS**
(pour les chiens nés après le 01.01.2003)
- **TEST ADN FN (Néphropathie Familiale) :**
AU MOINS 1 DES 2 PARENTS DOIT ETRE EXEMPT (« Normal »).
- **TEST ADN APR (Atrophie Progressive de la Rétine) :**
AU MOINS 1 DES 2 PARENTS DOIT ETRE EXEMPT (« Normal »).



Belgian English Cocker Club



ASBL / VZW

KKUSH / URCSH nr 1118

Comment procéder si vous voulez utiliser la médiation du BECC pour votre portée ?

Verser €10.00 sur le compte bancaire du BECC avec la communication :
“Médiation des chiots”.

Les informations et documents suivants doivent être envoyés à HILDE PROVOST hilde.provost@edpnet.be:

- Date approximative de naissance ou, si les chiots sont déjà nés, copie de la déclaration de saillie et de naissance envoyée à la SRSB.
- Copie de pedigree des 2 parents.
- Copie de tous les tests médicaux demandés.
- Copie des résultats en exposition, requis selon le règlement interne du BECC, même si l'étalon réside à l'extérieur de la Belgique.
- Couleur, sexe et nombre de chiots total et disponibles.
- Toutes vos coordonnées : adresse, numéro de téléphone, email, site internet.
- Une belle photos des parents et/ou des chiots pour publier sur le site du BECC.

Sitôt le dossier en ordre, Hilde Provost transmet toutes ces informations au webmaster, ainsi qu'à Lydie Van Bael et Jean-Claude Van Mechelen, coordinateurs de la médiation.

Le site internet est régulièrement mis à jour, merci donc de transmettre régulièrement les changements de situation sur votre portée à Hilde, Lydie et Jean-Claude.

Une bonne suggestion : En tant qu'éleveur, vous pouvez parrainer les acheteurs de vos chiots pour l'année en cours pour un montant de € 7.00 / nouveau membre. Ces nouveaux membres doivent bien sûr être enregistrés par l'éleveur à l'administration des membres du BECC.

En cas de constat de non-respect des conditions exigées, les médiations déjà payées ne seront en aucun cas remboursées.

Le comité du BECC